

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois et le huit mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Logrian-Florian au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 2 Mars 2023

Date d'affichage : le 2 Mars 2023

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 44

Votants : 44 + 4 = 48

Votants par procuration : 4

Absents excusés : 6

Absents : 3

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, Mme MOURET Aube, MM. ROUDIL Joël, FURESTIER David, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, CLAVEL Christian, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, LAGARDE Jean-Louis, Mme SEGURA Delphine, MM. CAUVIN Bernard, JAHANT Guy, CASTELLVI Jean-Marie, TORTOSA Bruno, CASTANON Philippe, ACQUIER Jean-Yves, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, GRAS Guillaume, CATHALA Serge, DREVON Nicolas, Mme MARTIN Catherine, MM. BARON Jérôme, WEITZ Bruno, BERTO Stéphan, FERRAULT Claude, Mmes DRACS Marie Andrée, GIBERGUES Laetitia, MEUNIER Hélène, M. MOH Cyril, Mme ROUX Florence, MM. TARQUINI Joseph, CUENOT Jean-Louis, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mme AGNIEL Virginie, MM. GAILLARD Olivier, MOLINES Louis, Mme LAURENT Stéphanie, M. MONEL José

Procurations :

Mme BARBIER Mireille à M. CATHALA Serge

M OLIVIERI Bruno à M. TARQUINI Joseph

M. VIALA Christian à M. CAUVIN Bernard

Mme MASOT Alexandra à M. MONEL José

Absents excusés: M. ZUCCONI Jean-Pierre, Mme AUBERT Martine, MM. FIORENZANO Johan, HERNANDEZ Frédéric, Mmes ROTTE Sandrine, BARON Réjane.

Absents: MM. BRESSET Cyrille, SIPEIRE Jacky, Mme TARNOWSKI Gabrielle.

Secrétaire de séance : M. Jacques DAUTHEVILLE

Début de séance : 18h30

Délibération n°034/2023 Désignation d'un nouveau représentant pour la Commission Locale de l'Eau (CLE) de l'EPTB Gardons

Jacques DAUTHEVILLE rappelle que par délibération du conseil communautaire en date du 29 juillet 2020, les élus communautaires avaient désigné à l'unanimité Jacques DAUTHEVILLE en qualité de délégué titulaire et Michel SALA en qualité de suppléant pour représenter la Communauté de communes au sein de Commission Locale de l'Eau (CLE) de l'EPTB Gardons.

Michel SALA élu député au mois de juin 2022 est très sollicité par ces nouvelles obligations et il ne peut pas toujours suppléer Monsieur DAUTHEVILLE, c'est pourquoi il est proposé au conseil communautaire de désigner un nouveau délégué suppléant.

Il précise que suite à la conférence des maires du 1^{er} mars 2023, Bruno WEITZ Maire de Saint Felix de Pallières s'est porté candidat.

Jacques DAUTHEVILLE précise le rôle de la CLE et son fonctionnement :

- La Commission Locale de l'Eau (CLE) des Gardons est l'instance d'élaboration et de suivi du SAGE des Gardons (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Il s'agit d'une assemblée regroupant les acteurs locaux de l'eau (élus, usagers, représentants de l'Etat) selon une clé de répartition cadrée par le Code de l'Environnement.
- Le SAGE est un outil de concertation et de planification, ayant une portée juridique, qui fixe collectivement des objectifs et des règles pour une gestion globale, équilibrée et durable de l'eau, sur un périmètre cohérent : le bassin versant. Réaliser un SAGE n'est pas obligatoire, il s'agit d'une initiative locale, autour d'un projet commun : satisfaire les besoins de tous tout en préservant l'environnement. Le périmètre du SAGE concerne 171 communes du bassin versant des Gardons
- Concrètement, la mise en œuvre du SAGE se traduit, par l'émission d'avis de la CLE sur certains dossiers concernant le bassin : dossier d'autorisation au titre du Code de l'Environnement avec un volet concernant la gestion de l'eau, dossier d'autorisation au titre du Code de la Santé publique et consultations institutionnelles. Les dossiers d'autorisation relevant de la nomenclature ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) peuvent être transmis à la CLE pour avis lorsqu'ils comportent un volet « eau » important.
- Le SAGE est un document de référence, évolutif et révisable par la CLE. La structure d'animation est l'EPTB Gardons.

La CLE est composée de représentants de 3 collèges :

- Collectivités territoriales et établissements publics locaux
- Usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations
- Services de l'état et de ses établissements

Fabien CRUVEILLER appelle à candidature. Bruno WEITZ fait acte de candidature en qualité de délégué suppléant.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de désigner 1 représentant suppléant pour la Communauté de communes du Piémont Cévenol au sein de Commission Locale de l'Eau (CLE) de l'EPTB Gardons,

Considérant la candidature présentée,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- de désigner Bruno WEITZ en qualité de délégué suppléant pour représenter la Communauté de communes au sein de Commission Locale de l'Eau (CLE) de l'EPTB Gardons

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.



Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :

REÇU EN PREFECTURE

le 13/03/2023

Application agréée E-legalite.com